



Feuillet 2021/062

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUN 2021
N° 0**

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

**REPLACEMENT DE MADAME MICHELLE LOLLIER SUITE A SA
DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL ET INSTALLATION DE MONSIEUR
FREDERIC MARTIN**

Le Conseil Municipal,

Vu la démission de Madame Michelle LOLLIER de ses fonctions de Conseiller municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ déclare Monsieur Frédéric MARTIN installé dans ses fonctions de Conseiller municipal de la commune de Fouesnant,
- ↳ décide, à l'unanimité, par un vote à main levée, que Monsieur Frédéric MARTIN viendra compléter la composition des instances suivantes en remplacement de Madame Michelle LOLLIER :
 - Commission de contrôle des listes électorales (titulaire),
 - Commission communale des impôts directs (titulaire),
 - Commission relative aux délégations de services publics (titulaire),

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_0-DE

- Commission consultative des services publics locaux,
- Centre Communal d'Action Sociale.

Autres désignations :

- Ateliers Fouesnantais,
- Conseil d'administration du collège Kervihan (suppléante),
- Commission communale pour l'accessibilité (suppléante).

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 27/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_11-DE



Feuillet 2021/063

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 N° 1.1

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

MODALITES DE TAXE DE SEJOUR 2022

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2333-26 et suivants du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ fixe, à compter du 1^{er} janvier 2022, le barème ci-dessous et fixe à 5 % le taux à appliquer aux hébergements non classés ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air (il est précisé que la taxe départementale additionnelle de 10 % s'ajoute à la taxe de séjour communale déterminée ci-dessous),

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_11-DE

Catégories d'Hébergements		Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif Riviera Bretonne
1	Palaces	0,70 €	4,20 €	3,00 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	1,50 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1,11 €
4	Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,85 €
5	Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,70 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,60 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20 €	0,60 €	0,60 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance et autres	0,20 €		0,20 € et au forfait pour La Forêt-Fouesnant

Hébergements	Taux Riviera
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements listés ci-dessus. Coût par personne et par nuitée dans la limite du plafond (tarif le plus haut voté)	5% HT du coût de la nuitée par personne

↳ décide d'assujettir tous les hébergements proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour, c'est-à-dire les natures d'hébergements suivantes conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT :

- les palaces,
- les hôtels de tourisme,
- les résidences de tourisme, les meublés de tourisme,
- les villages de vacances,
- les chambres d'hôtes,
- les emplacements dans les aires de campings cars et les parcs de stationnement touristiques,
- les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- les ports de plaisance,

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_11-DE

- les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.
- ↗ décide de percevoir la taxe de séjour au régime réel du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- ↗ considère que sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L.2333-31 du C.G.C.T. :
 - les personnes mineures ;
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
 - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- ↗ les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ journalier.
- ↗ décide d'appliquer le tarif plafond de 3€ pour les hébergements touristiques non classés qui constitue aujourd'hui le tarif le plus élevé,
- ↗ décide des périodes de reversement suivantes :
 - 1^{ère} période : du 1^{er} janvier au 31 mai
 - 2^{ème} période : du 1^{er} juin au 30 septembre
 - 3^{ème} période : du 1^{er} octobre au 31 décembre.
- ↗ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,

Roger LE GOFF

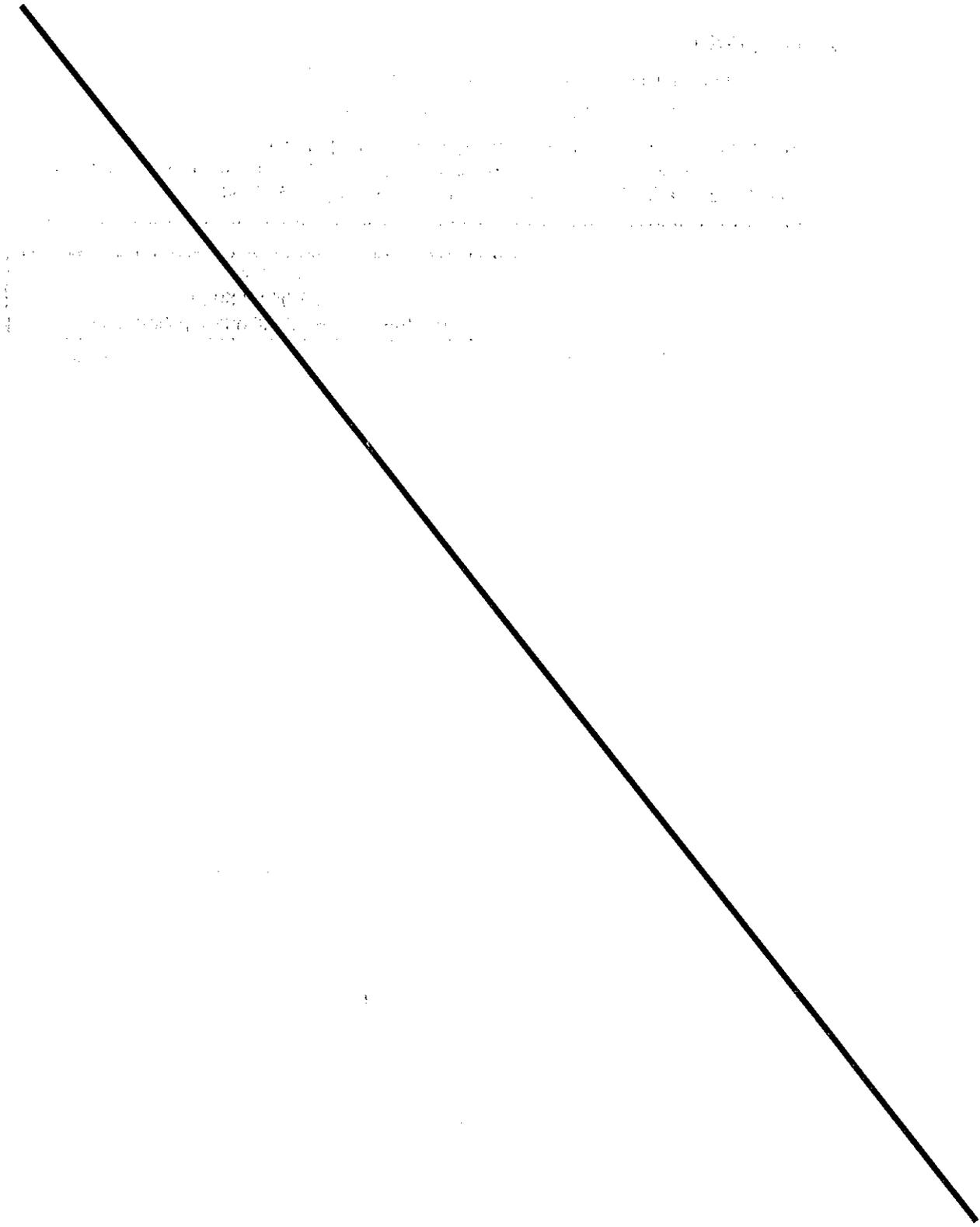


Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_11-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_12-DE



Feuillet 2021/065

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

N° 1.2

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliann COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION A 40 % DE L'EXONERATION DE 2 ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1383 et l'article 1639 A bis du code général des impôts,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable, pour les seuls locaux non aidés par l'Etat,

↳ Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

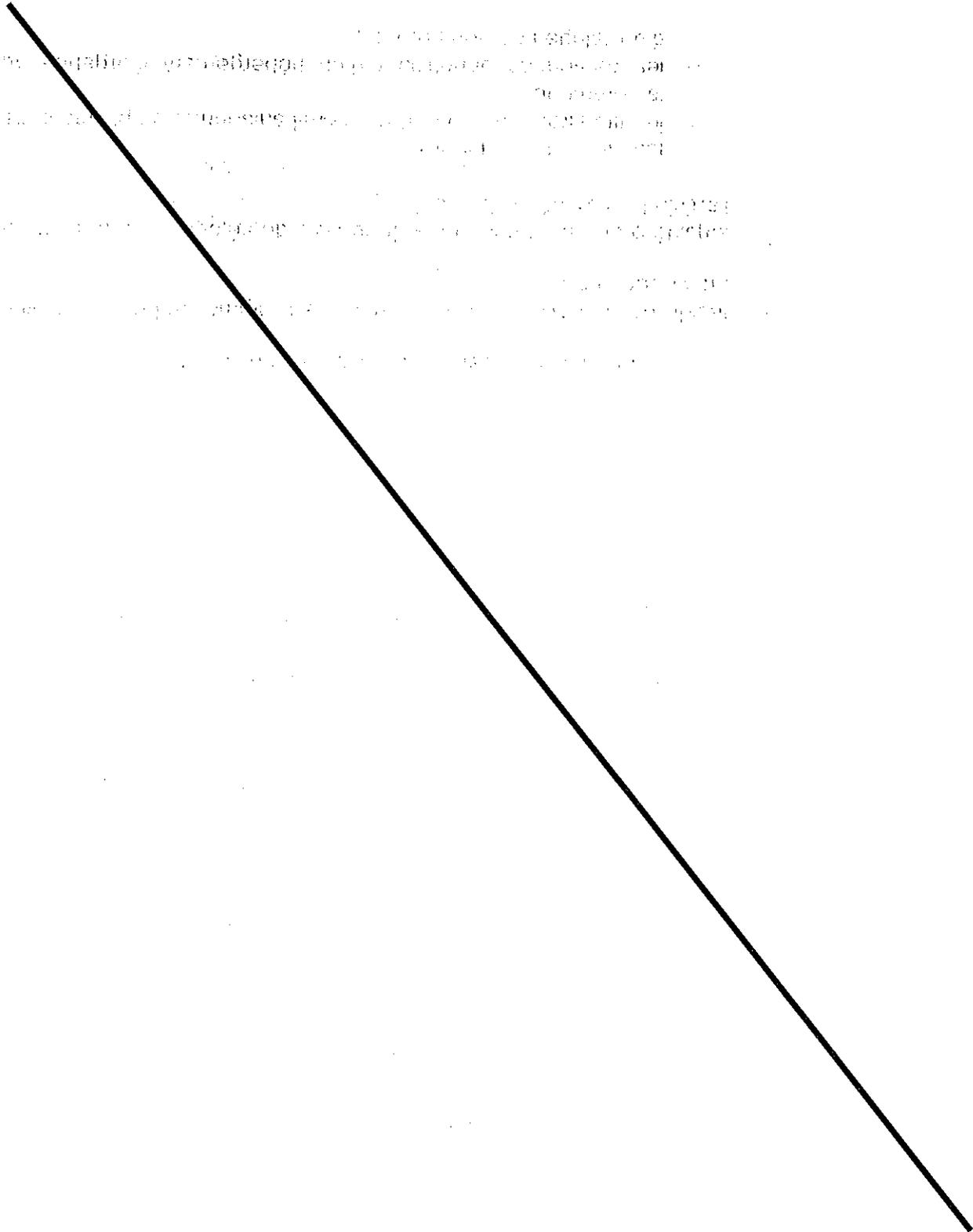
Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_12-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_13-DE



Feuillet 2021/066

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 N° 1.3

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX ENFANCE / JEUNESSE / RESTAURATION, DROITS DE PLACE ET DU POLE D'ACTION CULTURELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ adopte les tarifs communaux, applicables à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022 pour le Pôle d'Action Culturelle et le service enfance / jeunesse / restauration, comme figurant dans les tableaux annexés,
- ↳ modifie la grille des droits de place concernant les emplacements des manèges sur Beg-Meil et la place de la Mairie et ajoute un nouveau tarif à la semaine hors vacances scolaires, comme figurant dans les tableaux annexés,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants.

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF

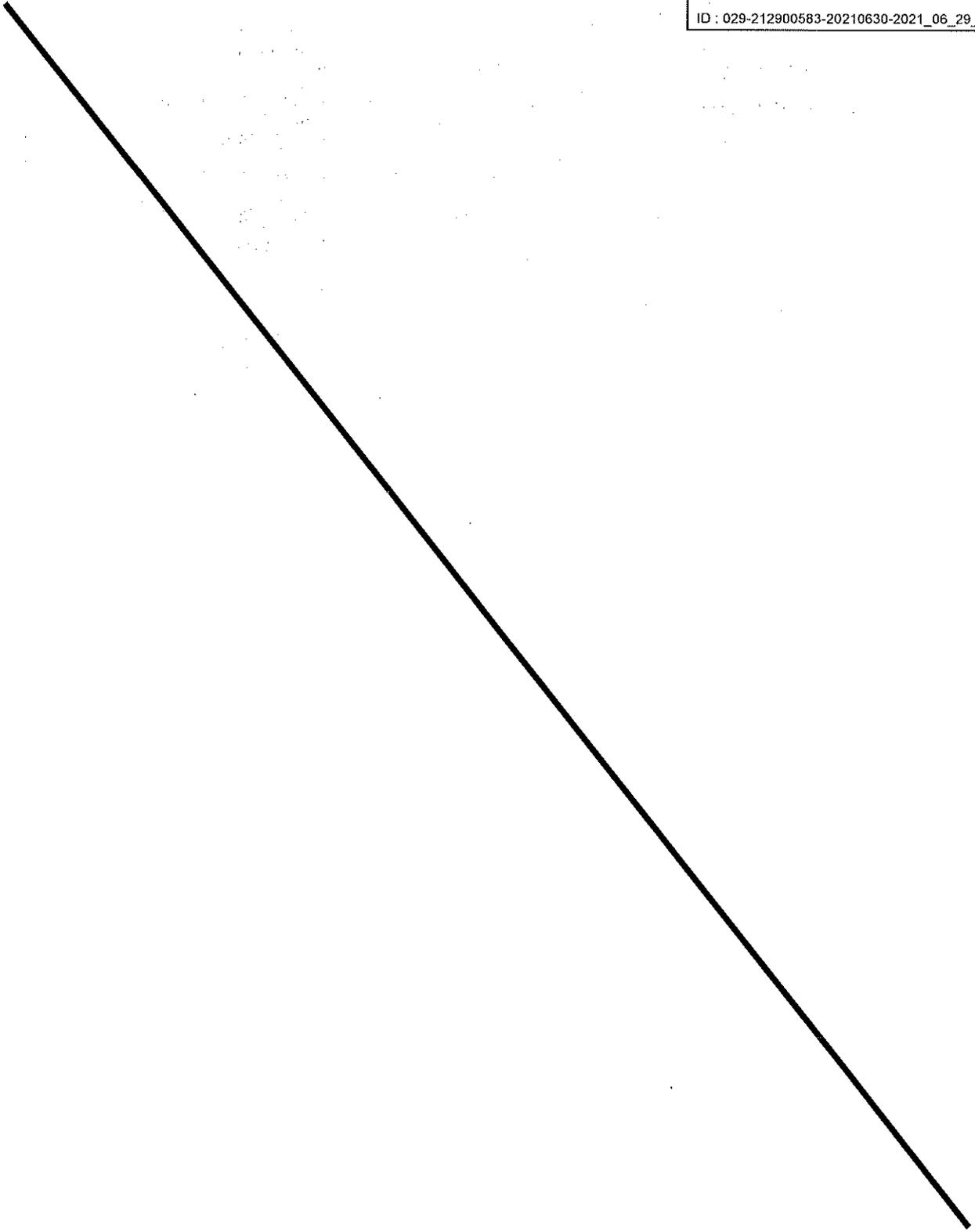


Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_13-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_14-DE



Feuillet 2021/067

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 N° 1.4

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

DECISION MODIFICATIVE N° 1- EXERCICE 2021 : COMMUNE – PORTS

Le Conseil Municipal,

Vu les budgets primitifs votés le 9 février 2021,

Vu les budgets supplémentaires votés le 4 mai 2021,

Vu le projet de décision modificative n° 1 concernant le budget général de la commune pour l'exercice 2021,

Vu le projet de décision modificative n° 1 concernant le budget des ports pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ adopte, dans les conditions suivantes, la décision modificative n° 1 pour le budget de la commune pour 2021,
- ✚ adopte, dans les conditions suivantes, la décision modificative n° 1 pour le budget des ports pour 2021,
- ✚ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_14-DE

BUDGET GENERAL (Vote par nature)

FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 638,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00
DEPENSES		31 638,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	11 638,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
RECETTES		31 638,00
INVESTISSEMENT		
040	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	20 000,00
11	CENTRE ARTS CONGRÈS ARCHIPEL	-16 500,00
127	PARC INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	3 000,00
131	FORT CIGOGNE	-367 825,00
18	EGLISE	50 000,00
35	MAIRIE	94 695,00
39	TERRAINS DE FOOTBALL	-50 000,00
47	ATELIER MUNICIPAL SERVICE TECHNI	50 000,00
504	BATIMENTS SCOLAIRES	54 500,00
51	CHAPELLES	15 000,00
DEPENSES		-147 130,00
131	FORT CIGOGNE	-147 130,00
RECETTES		-147 130,00

Vote intervenu : unanimité

BUDGET PORTS

FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 575,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	-11 575,00
Total DEPENSES		0,00

Vote intervenu : unanimité

Fouesnant, le 30 juin 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021
N° 1.5**

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES
EN 2021**

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

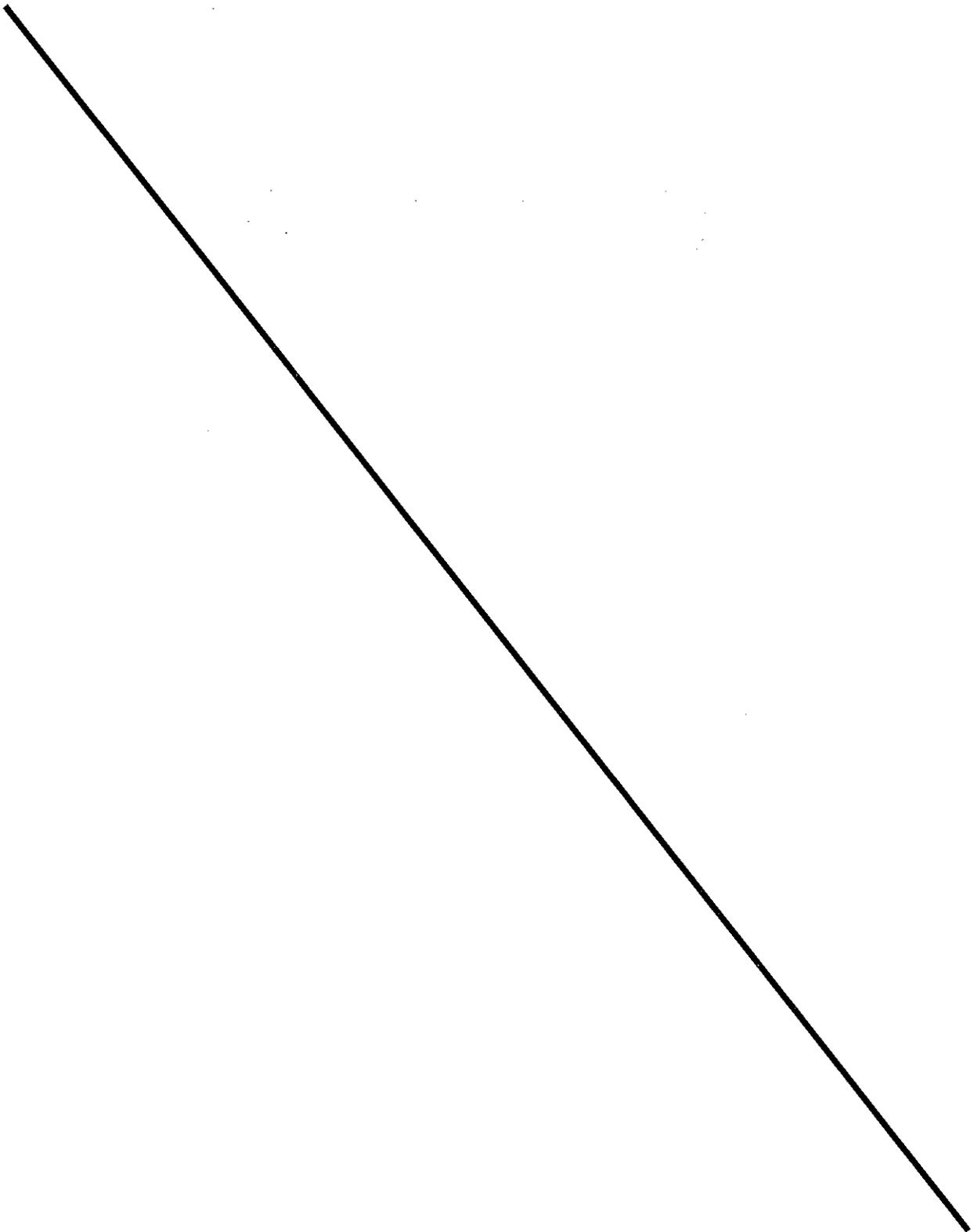
- ↪ attribue les subventions indiquées sur la liste jointe, aux divers organismes et associations au titre de l'année 2021 ;
- ↪ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_15-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_211-DE



Feuillet 2021/069

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIIN 2021 N° 2.1

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

EGLISE SAINT PIERRE – PROCEDURE D'EXTENSION DE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ sollicite la DRAC de Bretagne pour une procédure d'extension de protection au titre des monuments historiques pour l'Eglise Saint Pierre de Fouesnant,
- ☞ autorise le Maire à mandater un cabinet habilité par le Ministère de la Culture pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude diagnostic de l'église,
- ☞ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération, l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère et des autres financeurs.

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF

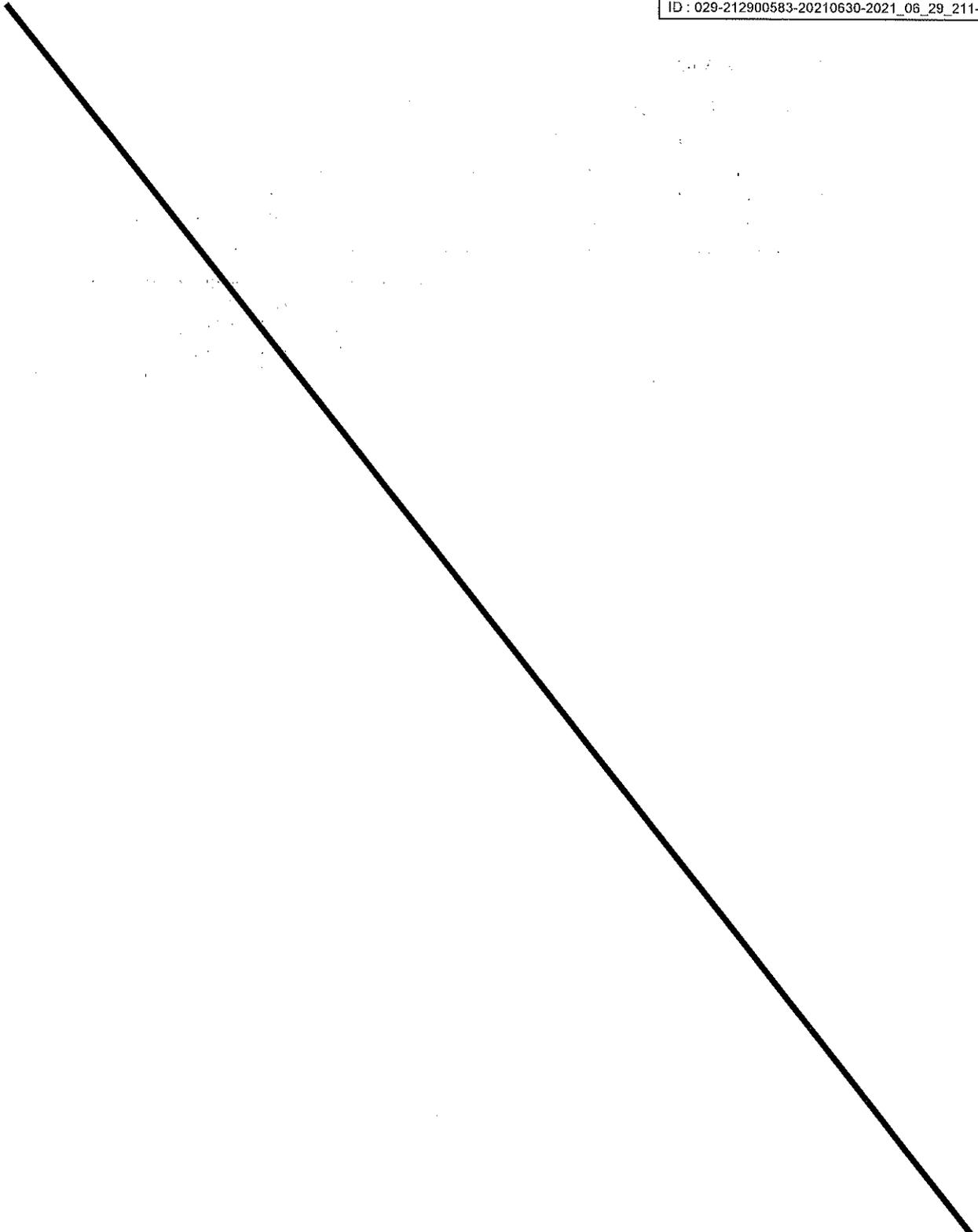


Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_211-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_22-DE



Feuille 2021/070

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 N° 2.2

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

REGULARISATION DE CONVENTIONS DE SERVITUDE PARCELLES BI 11 ET BI 89 PRODUCTION D'ENERGIE BOULODROME/VESTIAIRES

Le Conseil Municipal,

Vu les conventions de servitude d'ENEDIS,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ valide les conventions transmises par ENEDIS à titre de servitude qui prévoient le raccordement du réseau de production d'énergie sur les parcelles BI 11 et BI 89,
- ☞ autorise le Maire à signer ces conventions, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 30 juin 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

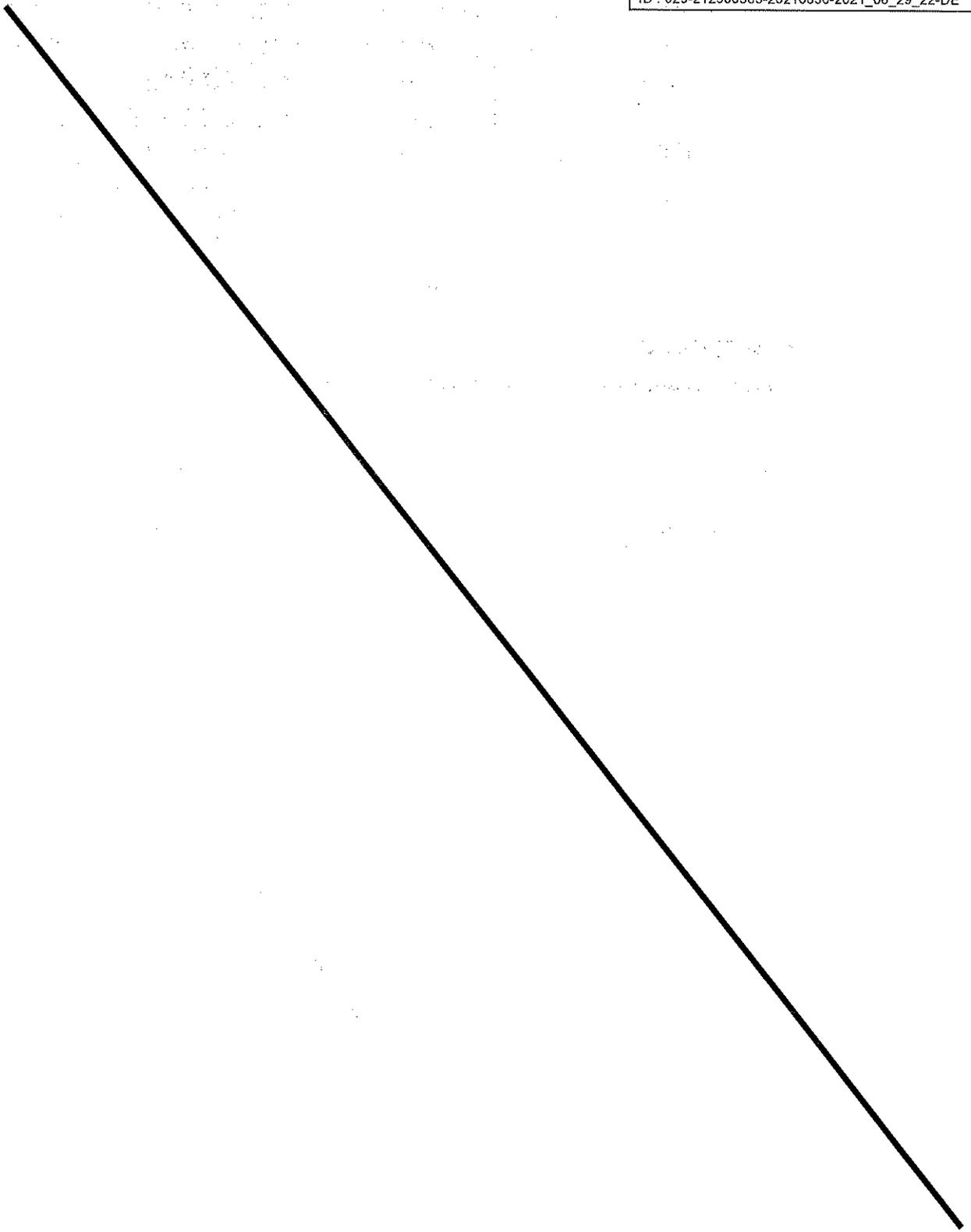


Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_22-DE





Feuillet 2021/071

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021
N° 3.1**

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

Délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-11, L. 153-31, L. 103-2 à L. 103-6, R. 153-20 et R. 153-21 ;

Vu le jugement n° 1801911, 1803546, 1803546, 1803732, 1804099, 1804178 du Tribunal Administratif de Rennes du 4 décembre 2020 annulant la délibération du 26 février 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le Plan local d'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal décide :

↳ de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal avec les objectifs retenus par la commission PLU du mercredi 16 juin 2021, qui sont les suivants :

- Favoriser et intégrer une démarche environnementale visant à prendre en compte les enjeux du changement climatique dans le futur développement de Fouesnant
- Optimiser le foncier constructible et privilégier le renouvellement urbain
- Parvenir à un développement urbain maîtrisé et réduire la consommation d'espaces agricoles
- Poursuivre le développement des équipements et l'aménagement d'infrastructures liés aux déplacements et à la mobilité active
- Protéger et valoriser notre cadre de vie
- Diversifier durablement l'offre de logements afin de répondre aux besoins de la population
- Maintenir les activités et les services au public au centre-ville
- Conforter les agglomérations littorales de Beg-Meil, du Cap-Coz et de Moustierlin
- Renforcer et favoriser le développement du tissu économique local,
- Renforcer et favoriser les activités du secteur primaire : agriculture, pêche et conchyliculture
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et bâti
- Préserver la qualité des espaces naturels et assurer le bon fonctionnement des écosystèmes

↳ d'approuver les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus,

↳ rappelle que par délibération du 4 juin 2020, un groupe de travail PLU composé de l'ensemble des membres du Conseil municipal a été constitué afin de suivre les évolutions du PLU ainsi qu'une commission PLU, composée de 10 élus municipaux,

↳ de définir, conformément aux articles L.103-3 et L103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de concertations suivantes :

- une information par le biais du site Internet de la Ville et au travers des publications municipales,
- l'organisation d'une exposition en Mairie sur les principaux éléments du PADD ainsi que sur le projet de zonage,
- la mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie, d'un registre pour recueillir les observations et suggestions du public,
- la création d'une boîte mail pour recueillir les observations du public, dès la publication de la présente délibération,
- la tenue d'au moins une réunion publique.

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_31-DE

- ↪ de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU,
- ↪ de solliciter, le cas échéant, de l'Etat conformément à l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme qu'une dotation soit allouée à la collectivité pour compenser les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU,
- ↪ d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement,
- ↪ d'associer à l'élaboration du PLU, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et en application de l'article L 132-10, à l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet, les services de l'Etat,
- ↪ de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13,
- ↪ Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
 - au Préfet du Finistère,
 - au Président du Conseil Départemental du Finistère,
 - au Président du Conseil régional de Bretagne,
 - au Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais – EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat,
 - aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille, des Métiers et de l'Artisanat du Finistère, et d'Agriculture du Finistère,
 - à la Présidente du SYMESCOTO,
 - à l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,
- ↪ Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs et sur le portail national de l'urbanisme. La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF

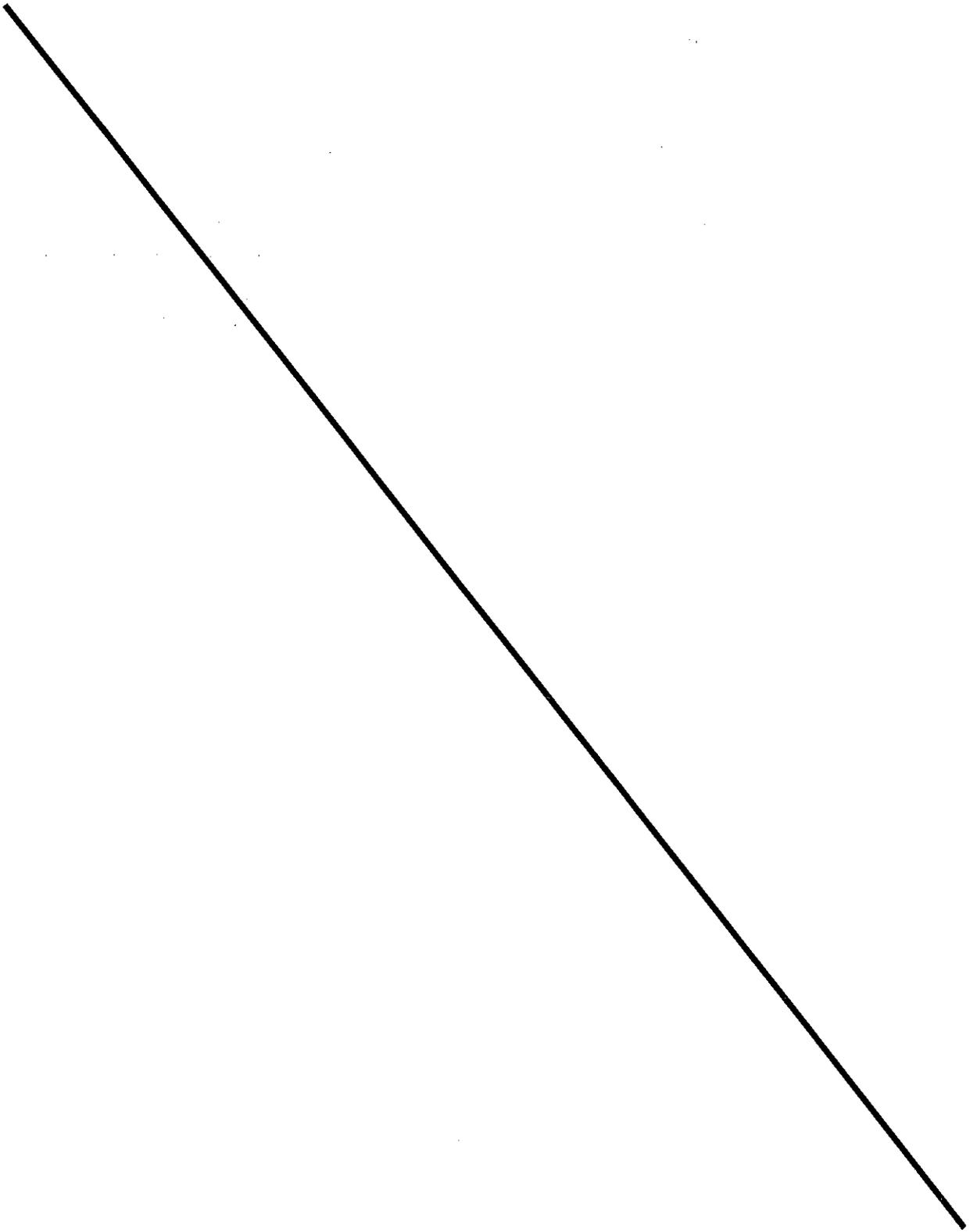


Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_31-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021
N° 3.2**

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

INSTITUTION DE LA DECLARATION PREALABLE EN MATIERE DE CLOTURE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles R 421-12 et suivants,

Considérant que le maintien de la déclaration préalable en matière de clôture permet de favoriser la qualité des paysages urbains et ruraux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↪ décide de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture sur l'ensemble du territoire communal,
- ↪ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à procéder à l'instruction et à la délivrance des autorisations correspondantes.

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF

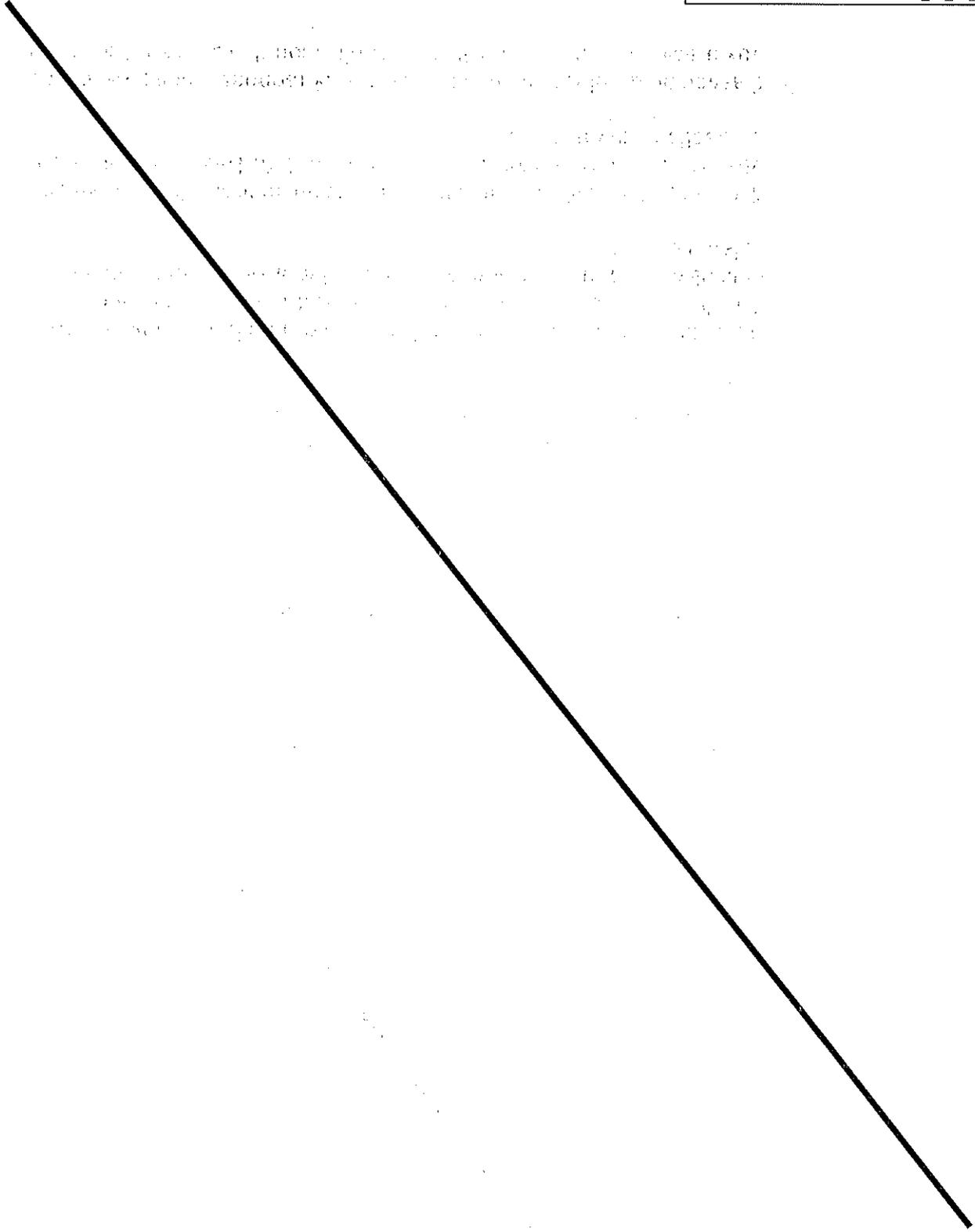


Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_32-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021062981-DE



Feuillet 2021/074

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2021 N° 8.1

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

L'ARCHIPEL, POLE D'ACTION CULTURELLE : BILAN DE LA SAISON 2020/2021 ET PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2021/2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ prend acte du bilan de la saison 2020 / 2021 de l'Archipel et des perspectives pour la saison 2021 / 2022 ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions qui pourraient intervenir avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et, le cas échéant, avec le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ; ainsi qu'à solliciter les aides financières auxquelles les actions menées peuvent prétendre, notamment dans le cadre du plan de relance et de l'appel à propositions « l'été culturel en Bretagne » ;
- ↳ décide de faire évoluer les tarifs applicables aux services proposés par l'Archipel avec les aménagements suivants :

Spectacles :

- fixe un tarif plein s'élevant à 8 €, et un tarif réduit à 6 € (abonnés Archipel, adhérents Très Tôt Théâtre et bénéficiaires des habituels tarifs réduit, 12-25 ans, moins de 12 ans) pour le spectacle « Zone Blanche » accueilli en partenariat avec le festival quimpérois «Théâtre à tout âge».
- fixe un tarif plein s'élevant à 17 €, et un tarif réduit à 10 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA) pour le spectacle « Le gros sabordage » accueilli en partenariat avec le festival Circonova organisé par le Théâtre de Cornouaille.
- fixe un tarif unique à 10 € pour le spectacle « Ersatz », accueilli dans le cadre d'une tournée en Cornouaille coordonnée par le Théâtre de Cornouaille.
- fixe un tarif spécifique pour les personnes constituant des groupes accueillis dans le cadre d'un projet de médiation culturelle mené avec l'Archipel, fixé à 10 € ou à 8 €, sous réserve d'une convention à intervenir entre la structure représentant ces groupes et l'Archipel.
- fixe un tarif unique fixé à 8 € pour le concert des professeurs, un accès gratuit étant par ailleurs consenti aux élèves du Conservatoire et aux enfants de moins de douze ans.
- autorise l'application du tarif abonné de l'Archipel au bénéfice des adhérents de l'association Aprem Jazz qui assisteront au concert d'Avishaï Cohen et Yonathan Avishaj;
- autorise le Maire à établir des conventions de partenariats avec les comités d'entreprises leur permettant de bénéficier de tarifs privilégiés d'entrée aux spectacles, pouvant ainsi déroger aux tarifs existants.
- autorise la vente de bons « cadeau » pour un montant unitaire de 5 € à valoir du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021 ;
- autorise la commercialisation de tout ou partie des spectacles de l'Archipel sur le réseau Ticketnet.

Médiathèque :

- autorise le retrait des documents proposés à la vente et valide les tarifs suivants :
 - Revue : 0.5 €
 - CD : 1 €
 - Livres à l'exclusion des beaux livres et BD adultes : 1 €
 - BD jeunesse : 1 €
 - BD : 2 €
 - Beaux livres : 3 €

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021062981-DE

- autorise le don des documents non vendus à des associations ou leur destruction s'ils ne trouvent pas preneurs.
- autorise l'attribution des recettes de la vente au profit d'associations fousnantaïses portant haut le handicap.
- autorise le don des sacs en tissu obsolètes de la Médiathèque à l'occasion de la vente de livres

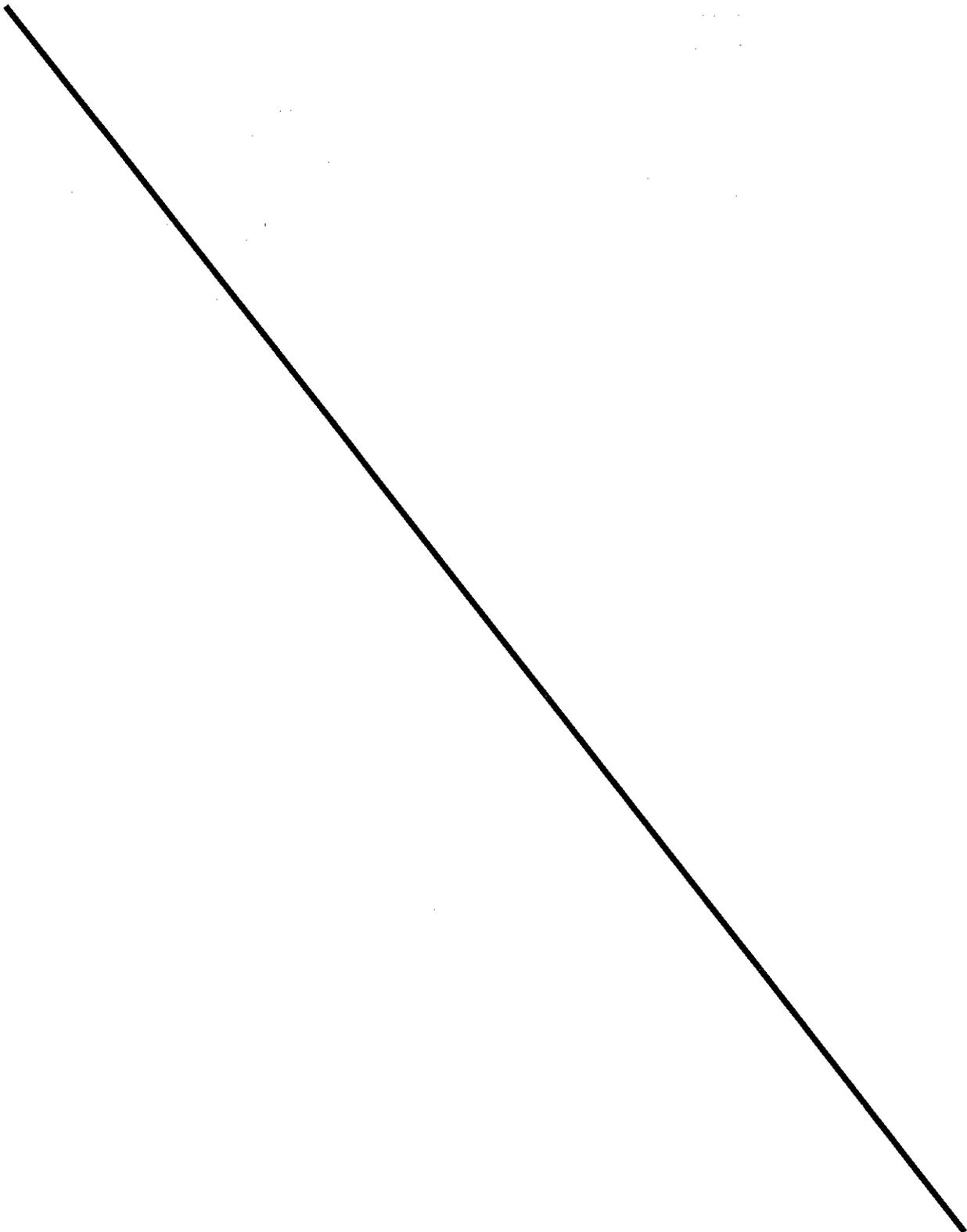
Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210630-2021062981-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021060982-DE



Feuillet 2021/076

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUNI 2021 N° 8.2

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

CHARTRE CADRE POUR LES SCENES DE TERRITOIRE EN BRETAGNE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

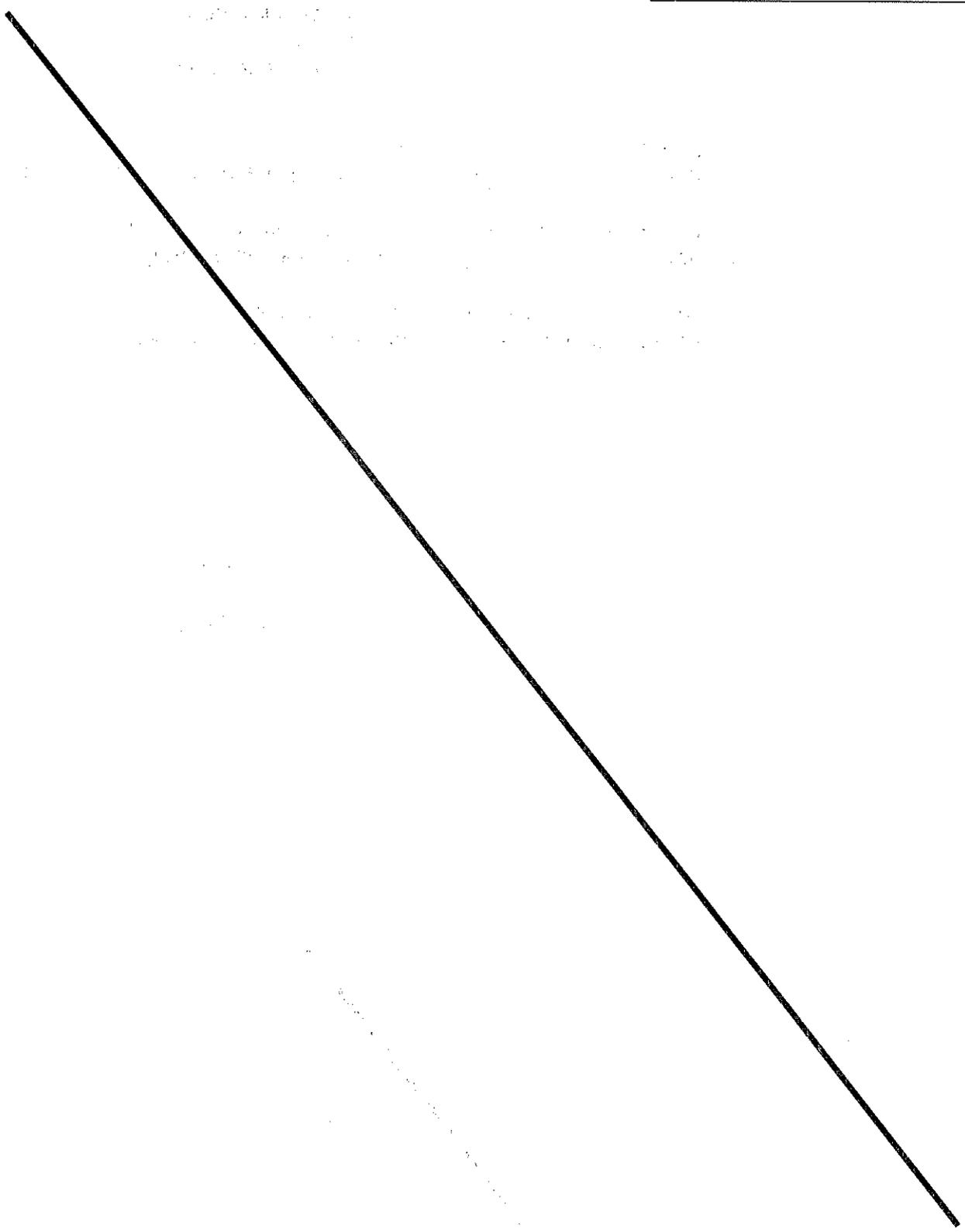
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la Charte cadre pour les scènes de territoire en Bretagne ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions qui pourraient intervenir avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et le Conseil régional de Bretagne ; ainsi qu'à solliciter les aides financières auxquelles les actions menées peuvent prétendre.

Fouesnant, le 30 juin 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210630-2021060982-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_91-DE



Feuillet 2021/078

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 N° 9.1

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

APPROBATION DU PLAN DE FORMATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale modifiée par la loi 84-594 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 fonction publique territoriale et son article 7 qui stipule que les communes doivent établir un plan de formation annuel ou pluriannuel déterminant le programme d'actions de formations,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation du rapporteur,

Vu le budget de la commune,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Technique du 22 juin 2021,

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_91-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le plan de formation annuel validé par le Comité Technique,
- ↳ autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de formation dans la limite du budget alloué.

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,

Roger LE GOFF



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-2021062992-DE



Feuillet 2021/078

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 N° 9.2

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 22 juin 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer et de créer des emplois au sein du Conservatoire de musique et de danse afin de préparer la prochaine rentrée,

Considérant les départs du professeur de batterie et du professeur d'accordéon diatonique,

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210630-2021062992-DE

Considérant la création de la discipline « percussions »,

Considérant la diminution récurrente des heures de cours d'accordéon diatonique,

- ↳ décide la suppression de l'emploi de professeur de batterie créé à temps non complet à raison de 14h hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2021,
- ↳ décide la création d'un emploi de professeur de percussions, emploi de catégorie B, à temps complet au 1^{er} juillet 2021.
- ↳ autorise la suppression de l'emploi de professeur d'accordéon diatonique créé à temps non complet 10h40 et sa création à raison de 10h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2021,
- ↳ autorise le Maire à prendre les actes du personnel dans le cadre fixé par ce tableau des emplois,
- ↳ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO1-DE



Feuillet 2021/079

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 N° INFO 1

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DEPENSES IMPREVUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

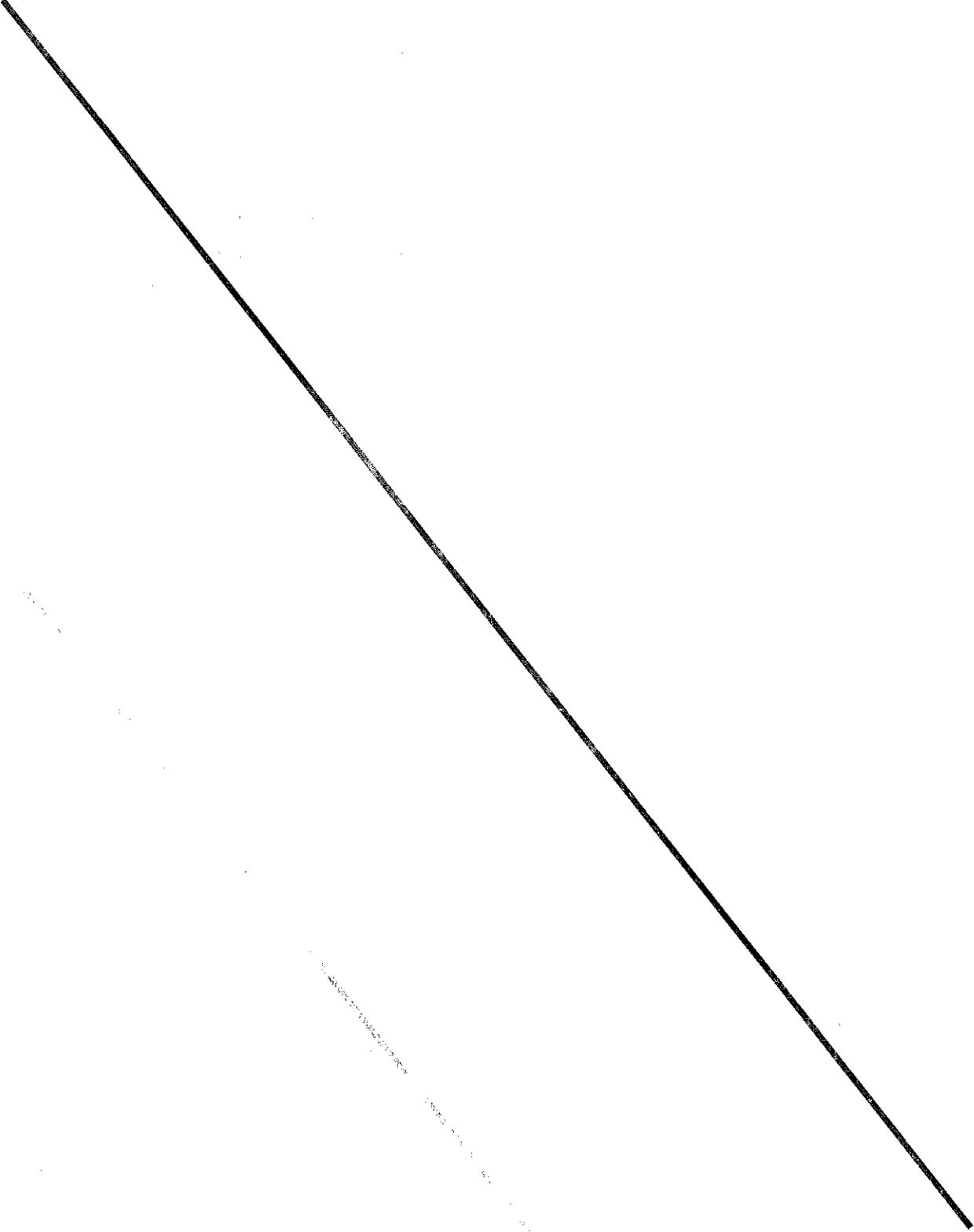
↳ prend acte des informations relatives aux dépenses de la section de fonctionnement.

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO1-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO2A-DE



Feuillet 2021/080

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 N° INFO 2.A

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 15 AVRIL 2021 AU 10 JUIN 2021)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 15 avril 2021 au 10 juin 2021.

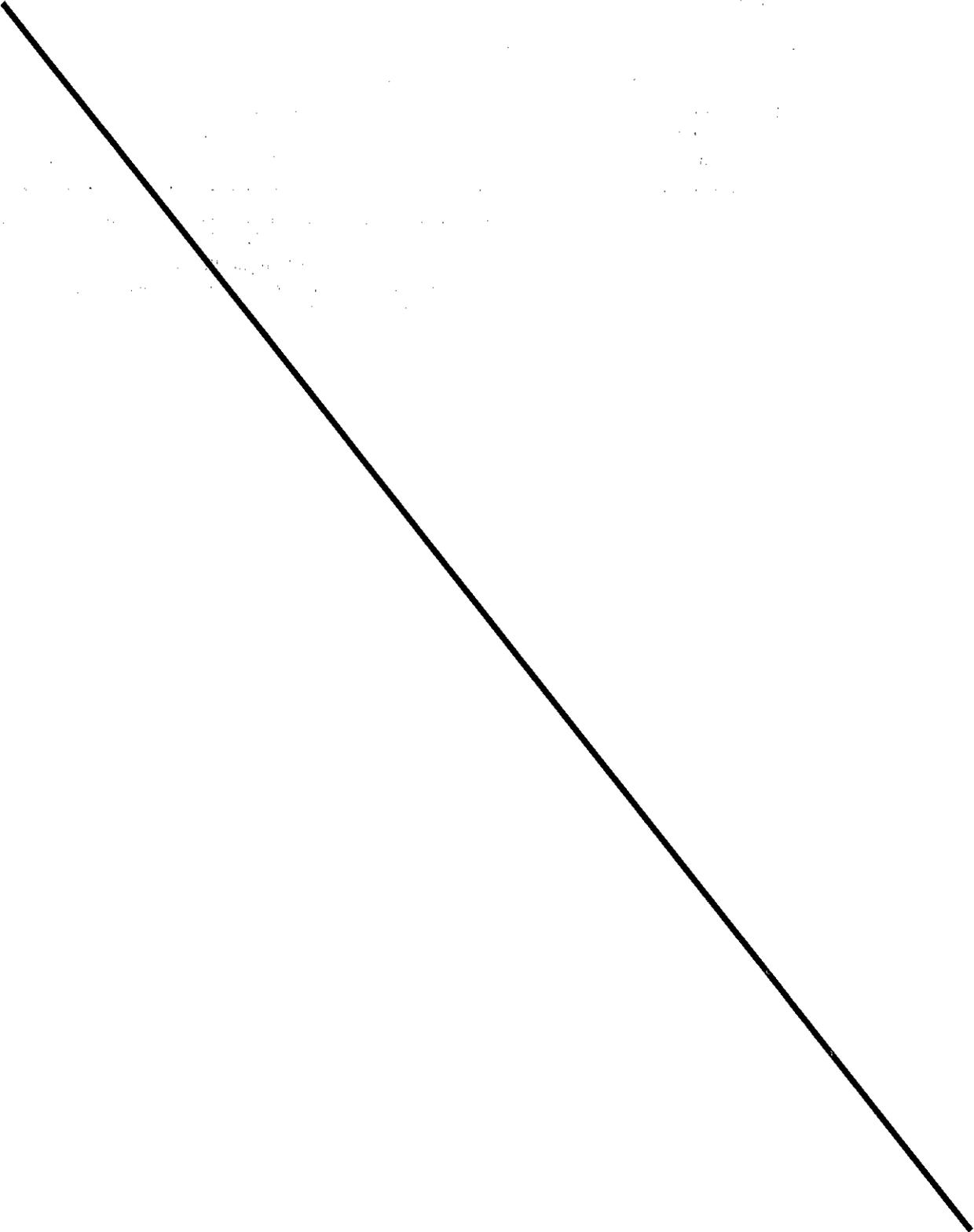
Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO2A-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO2B-DE



Feuillet 2021/081

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 N° INFO 2.B

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal,

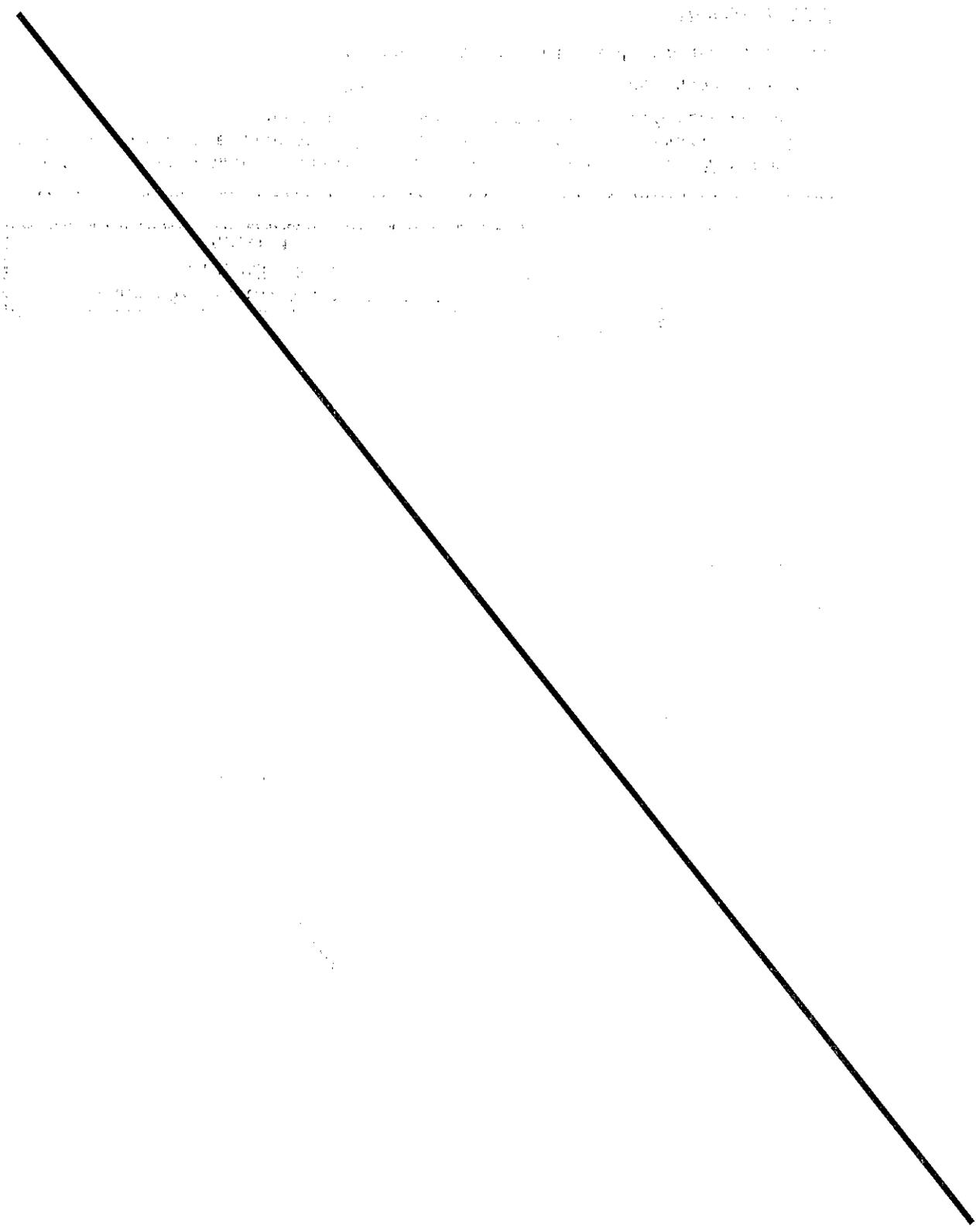
Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 30 juin 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO2B-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO2C-DE



Feuillet 2021/082

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUI 2021 N° INFO 2.C

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

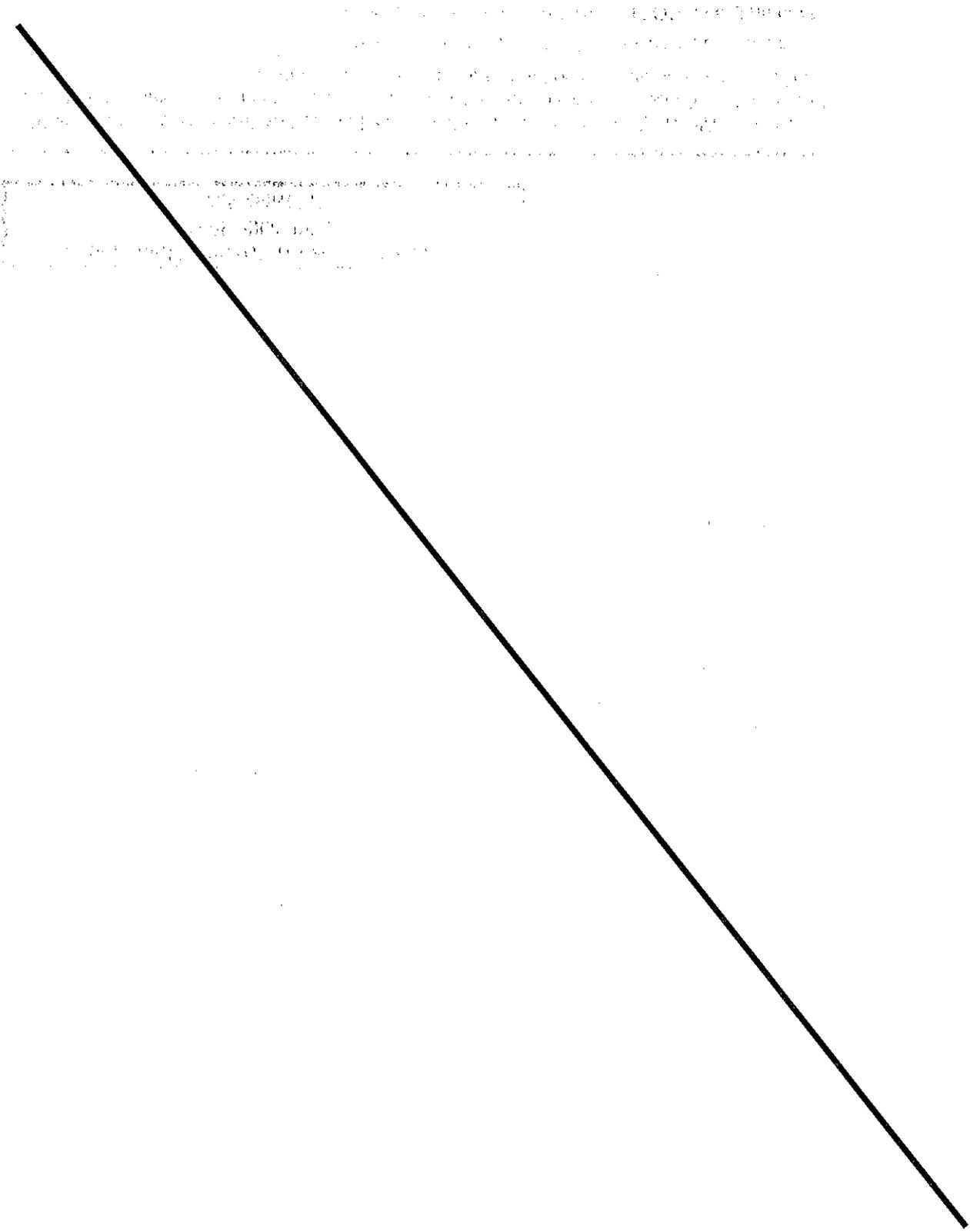
↳ prend acte des informations relatives des actions en justices

Fouesnant, le 30 juin 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO2C-DE

Équipement



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 2/7/2021

ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO3-DE



Feuillet 2021/083

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2021 N° INFO 3

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

DICRIM

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte de la présentation du DICRIM

Fouesnant, le 30 juin 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210630-20210629-INFO3-DE

